



epsa 
improve YOUR EFFICIENCY

|

GLOBAL COMPACT
DES NATIONS UNIES

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2020



LETTRE DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES.

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Groupe EPSA, après une première année d'adhésion en 2019, renouvelle son soutien aux dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de poursuivre l'intégration de ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Le Groupe EPSA fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Matthieu GUFFLET
Président fondateur du Groupe EPSA



LE GROUPE EPSA EST PORTÉ PAR LA CONVICTON QUE L'ENTREPRISE DE DEMAIN SERA RESPONSABLE.

Aujourd'hui, cette ambition nous amène à construire un groupe à forte valeur ajoutée humaine. Ce projet collectif est pour nous un levier de transformation, source de performance et de croissance durable.

Les enjeux sociaux et environnementaux redéfinissent la place de l'entreprise dans la société. Son rôle n'est définitivement plus de seulement générer du profit mais de le faire en ayant un impact positif sur le monde. Dans ce contexte, les ETI doivent faire partie de cette incroyable transformation.

Le Groupe EPSA s'engage dans une démarche de réflexions et d'actions de sa Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et, via EPSA Foundation, s'appuie sur ses expertises pour contribuer à une société plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement.

Cette adhésion au Global Compact des Nations Unies nous porte donc au soutien le plus fort concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, et vient nourrir cette volonté d'inscrire EPSA comme entreprise responsable.

Cet exercice de Communication sur le Progrès marque pour nous la volonté de transparence de nos actions et notre soutien continu aux 10 principes du Global Compact, ainsi que notre attachement à mettre en valeur les 17 objectifs du Développement Durable des Nations Unies.

Matthieu GUFFLET
Président fondateur du Groupe EPSA



Cédric LAROYENNE
Responsable RSE du Groupe EPSA





**DROITS DE
L'HOMME**

**PRINCIPE 1 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À
PROMOUVOIR ET À RESPECTER LA PROTECTION DU DROIT
INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME**

**PRINCIPE 2 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À NE PAS
SE RENDRE COMPLICES DE VIOLATIONS DES DROITS
DE L'HOMME**



UNE GOUVERNANCE **RESPONSABLE**

Pour garantir le respect et le partage de nos valeurs, le Groupe EPSA a mis en place une charte éthique pour pérenniser son implication en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Cette charte est donc un guide pour l'ensemble des équipes du Groupe EPSA qui ont non seulement l'obligation d'en respecter les principes, mais aussi celle de contribuer à leur évolution.

Cette charte va bien au-delà de la simple conformité de la loi, base de chaque société. Elle a donc pour vocation à donner un cadre qui permettra au Groupe EPSA de poursuivre ses objectifs économiques et sociétaux en prenant en compte, au quotidien, l'ensemble de ses parties-prenantes et l'impact associé à leurs décisions.

Il s'agit d'un socle fondamental de notre groupe, qui doit nous guider et nous aider à prendre les bonnes décisions ; en cas de doute sur les principes moraux et éthiques qui sous-tendent nos différents métiers... elle doit apparaître comme l'unique éclairage possible.



UNE CONDUITE DES AFFAIRES **ETHIQUE**

Le Groupe EPSA a mis en place divers documents pour pérenniser son implication en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale et notamment :

- Une charte éthique ;
- Une politique anti-corruption ;
- Une charte des achats responsables ;
- Un livret « EPSA, un Groupe responsable » ;
- La présente charte RSE.

Ces documents sont un guide pour l'ensemble des équipes du Groupe EPSA qui ont non seulement l'obligation d'en respecter les principes, mais aussi celle de contribuer à leur évolution.

Ces documents vont bien au-delà de la simple conformité à la loi, base de chaque société, ils ont pour vocation à donner un cadre qui permet au Groupe EPSA de poursuivre ses objectifs économiques et sociétaux en prenant en compte, au quotidien, l'ensemble de ses parties-prenantes et l'impact associé à leurs décisions.

COMPORTEMENT A L'EGARD DES CLIENTS

Chaque membre du personnel du Groupe EPSA doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients. Compte-tenu de la nature des prestations de services réalisées par le Groupe EPSA, aucun compromis n'est acceptable dans le domaine de la sécurité.

A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Partie intégrante des procédures d'achat et de contractualisation, une charte d'achats responsables est mise en place pour décrire les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux que le Groupe EPSA demande à ses fournisseurs de respecter. Elle engage à considérer les impacts sociaux et environnementaux des achats de biens ou de services, à la fois dans la phase de sélection du fournisseur ou du sous-traitant, de contractualisation ou d'exécution de la prestation.



UNE ENGAGEMENT POUR LA SOCIÉTÉ



Le Groupe EPSA s'engage en faveur de la Société et est convaincu que la structuration d'un tel projet à impact positif, en lien avec l'activité de ses sociétés peut constituer un élément qui fédère les salariés et permet à toutes et tous d'apporter une contribution, à son échelle, à un des enjeux du monde à venir.

Ainsi, lancée en octobre 2019, EPSA Foundation (Fonds de Dotation) a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre ou projet d'intérêt général à caractère social contribuant collectivement à **l'accompagnement des publics fragiles vers l'accès ou le maintien dans l'emploi**, en vue de favoriser leur épanouissement personnel, leur autonomie et leur (ré)insertion sociale. Par ailleurs, le fonds mène des actions visant à soutenir des projets philanthropiques, éducatifs, humanitaires, ou concourant à **la défense de l'environnement naturel en œuvrant, avec notre écosystème, à la transition écologique**, et plus généralement tout projet d'intérêt général s'inscrivant dans les objectifs de développement durable (ODD).

EPSA Foundation souhaite contribuer à un monde à forte valeur ajoutée humaine en agissant auprès des plus jeunes pour un monde plus respectueux de l'environnement en accompagnant les plus fragiles à s'insérer ou se réinsérer dans le monde professionnel. EPSA Foundation permet donc d'avoir une action significative sur l'ensemble d'une génération pour qu'elle se prépare à demain.

ZOOM SUR L'AXE INSERTION PROFESSIONNELLE PORTEE PAR EPSA FOUNDATION

Accompagner les publics fragiles vers l'accès ou le maintien dans l'emploi, en vue de favoriser leur épanouissement personnel, leur autonomie et leur (ré)insertion sociale. Entreprise de services, notre capital humain est notre moteur –c'est en toute logique que EPSA s'engage en faveur d'une totale égalité des chances face au marché du travail. C'est logiquement que EPSA, via EPSA Foundation lance en 2019 son premier partenariat pour l'intégration de jeunes issus de milieux populaires, avec l'association Article 1. Article 1 accompagne les lycéens et étudiants (dont 85 sont boursiers), avec la conviction qu'il faut faire grandir tous les talents de France pour renouveler les visages et la vision de la réussite, sans considération d'origine sociale, économique, territoriale ou culturelle.



CONTRIBUTION EPSA AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS CES ACTIONS





PRINCIPE 3 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À RESPECTER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET À RECONNAÎTRE LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE.

PRINCIPE 4 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE.

PRINCIPE 5 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS.

PRINCIPE 6 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTE DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION.

Le Groupe EPSA veille au respect de l'ensemble des réglementations, conventions et traités internationaux dans toutes ses relations avec ses parties-prenantes. Outre l'engagement du respect des conventions, le Groupe EPSA s'engage plus particulièrement à respecter les normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT). C'est plus particulièrement en interne du groupe, certains points de vigilance, pour une politique sociale la plus respectueuse possible.



RESPECT ET **PROTECTION**

Le respect du salarié est un objectif fondamental du Groupe EPSA : chacun se doit de contribuer à la cohésion de l'entreprise par la mise en œuvre de relations professionnelles de qualité, tant hiérarchiques que fonctionnelles, c'est-à-dire franches, loyales et respectueuses de tous.



DIALOGUE **INTERNE**

La liberté d'expression est un droit fondamental garanti au sein du Groupe EPSA. L'opinion de chacun sur les règles de vie au sein de l'entreprise est sollicitée, notamment via les institutions représentatives du personnel lorsqu'elles ont été désignées. C'est dans cette logique que le Groupe EPSA s'appuie sur le dialogue et l'ouverture au sein de ses sociétés.



INTEGRITÉ

Le Groupe EPSA porte une forte attention à l'intégrité de ses salariés et, réciproquement, ses salariés s'interdisent de porter atteinte à la réputation du Groupe EPSA, à l'intégrité de son patrimoine et à ses systèmes d'information. De même, il est demandé aux salariés du Groupe EPSA de respecter les lois en vigueur, dans tous les pays où il exerce ses activités.



EPANOUISSEMENT DES SALARIES

Le Groupe EPSA est conscient que l'épanouissement de ses salariés est un atout pour une performance et une croissance durable. Le Groupe EPSA est donc attaché à la mise en place d'une politique de Qualité de Vie au Travail. A titre d'exemple, chacun des salariés a un droit à la formation pour une plus grande employabilité et un épanouissement au travail. Le Groupe EPSA cherche à développer à toutes les étapes de carrière les compétences de ses employés grâce à des politiques volontaristes en matière de formation et d'apprentissage. Les besoins en formation de chaque collaborateur sont discutés chaque année lors de l'entretien individuel.

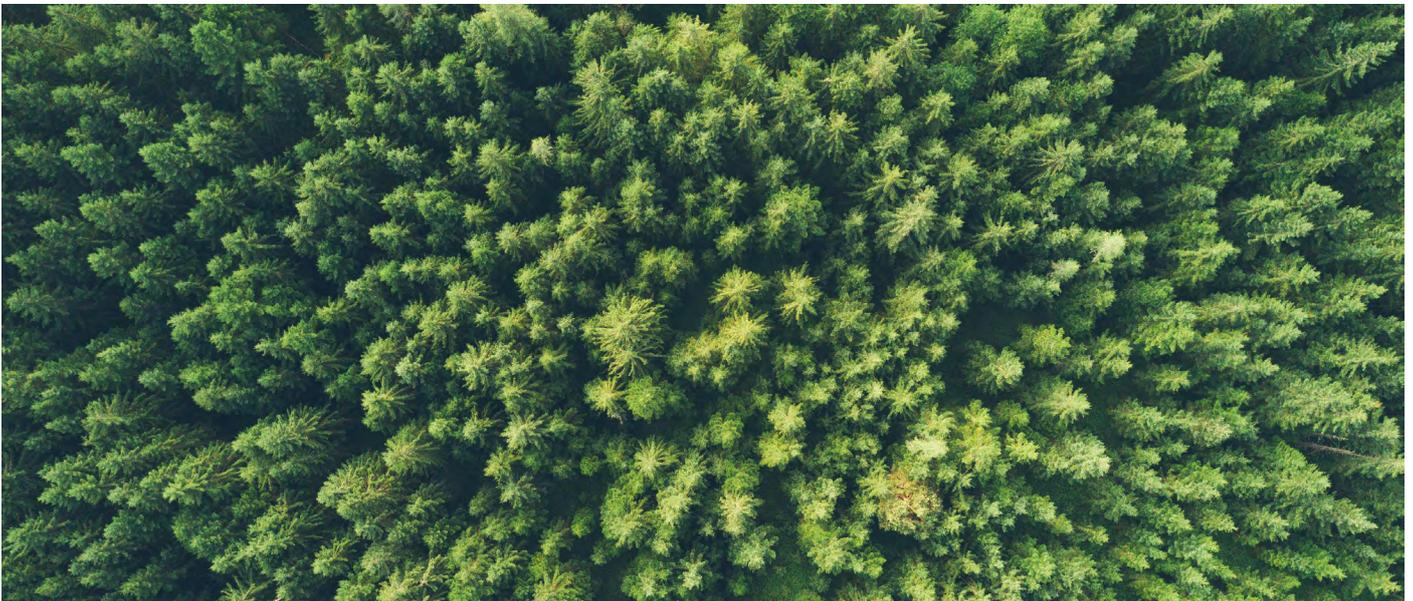


NON-DISCRIMINATION

Le Groupe EPSA s'engage à favoriser l'égalité femmes-hommes, le handicap ou toutes autres formes de non-discrimination, dans le traitement professionnel à tous les niveaux de l'entreprise, et à faire en sorte qu'elle s'inscrive progressivement dans la culture d'entreprise, dans le respect de chaque métier et de chaque secteur d'activité. Ce principe s'applique dès le recrutement avec une sensibilisation des équipes concernées par leur mise à disposition d'une charte dédiée.



CONTRIBUTION EPSA AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS CES ACTIONS





ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 7 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À APPLIQUER L'APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX PROBLÈMES TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT.

PRINCIPE 8 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PRENDRE DES INITIATIVES TENDANT À PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.

PRINCIPE 9 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT.



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Si l'activité du Groupe EPSA est par nature moins polluante que celle d'autres secteurs, le Groupe EPSA s'engage tout de même dans une démarche de mesure et de réduction de son empreinte environnementale.

Fin 2019, EPSA a réalisé son premier bilan carbone, sur l'ensemble des 3 scopes. De cette lecture, EPSA a pu mieux identifier les chantiers prioritaires pour les années qui arrivent. Par conséquent, aujourd'hui le Groupe EPSA applique et anime sa politique « **EPSA4Green** », articulée autour de trois axes : « Réduire – Réutiliser – Recycler ».

En 2020, sous cette impulsion, est née une communauté d'ambassadeurs « EPSAGreen Superheros » dans l'ensemble des bureaux du groupe en France. Simultanément, un système de collecte et de tri des déchets etc. dans nos principaux bureaux est installé.

C'est aussi pour le Groupe EPSA un engagement en faveur d'une sobriété numérique forte et ainsi d'un plan d'action pour réduire son empreinte numérique impactant l'environnement : à la fois sur des écogestes individuels comme sur la gestion de son parc informatique ou encore sur l'utilisation des données informatiques.

Enfin, le Groupe EPSA s'engage dans un objectif d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans lesquels il est possible d'avoir une action significative.

ZOOM SUR L'AXE ENVIRONNEMENT PORTEE PAR EPSA FOUNDATION

La défense de l'environnement naturel et la transition écologique est la « Grande Cause » du groupe 2020-2022, choisie par plus de la moitié des collaborateurs, avec une attention toute particulière qui sera portée au lien enfance et environnement.

Les défis environnementaux nécessitent une réponse exceptionnelle et coordonnée. Au-delà de la prise de conscience générale, il est aujourd'hui nécessaire d'accélérer, et concrètement. C'est toute l'ambition de cette Grande Cause.

Par conséquent, EPSA Foundation articule ses actions autour de deux objectifs : une contribution large à la résolution des enjeux environnementaux avec la participation à la campagne « Agissons ensemble pour l'environnement » facilitée par Make.org. Depuis fin 2019, EPSA via EPSA Foundation, s'est engagé aux côtés d'entreprises (Kering, Monoprix, EDF, JCDecaux, Citeo...), d'experts, d'institutions, d'ONG et de citoyens pour porter ensemble le projet « Agissons ensemble pour l'environnement ».

Puis, soutien pour ces trois années, structures portant des actions d'éveil, de sensibilisation et d'éducation des plus jeunes aux enjeux de la transition écologique. A l'issu d'un appel à projets lancé fin 2019, les lauréats bénéficient notamment de mécénat financier et de bénévolat de compétences. Sélectionnés dans un esprit de promotion, ces projets sont amenés à collaborer et ainsi apporter une réponse complémentaire aux enjeux environnementaux actuels.



CONTRIBUTION EPSA AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS CES ACTIONS



LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION

PRINCIPE 10 : LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À AGIR CONTRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, Y COMPRIS L'EXTORSION DE FONDS ET LES POTS-DE-VIN.



POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

Le Groupe EPSA est conscient que la corruption fait peser sur l'entreprise des risques commerciaux, des risques d'affaiblissement de crédibilité et de notoriété, et par conséquent de déstabilisation de l'organisation interne. Le Groupe EPSA s'engage donc, dans l'ensemble des pays où il est implanté, à lutter contre toutes les formes de corruption. Au-delà du respect des lois, le Groupe EPSA met en œuvre un programme de conformité en s'appuyant sur les textes applicables (ex. en France : loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II »).

Le Groupe EPSA est conscient que la corruption fait peser sur l'entreprise des risques commerciaux, des risques d'affaiblissement de crédibilité et de notoriété, et par conséquent de déstabilisation de l'organisation interne. Le Groupe EPSA s'engage donc, dans l'ensemble des pays où il est implanté, à lutter contre toutes les formes de corruption. Au-delà du respect des lois, le Groupe EPSA met en œuvre un programme de conformité en s'appuyant sur les textes applicables (ex. en France : loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II »).

Ce programme inclut notamment une politique anti-corruption (PAC), portée à la connaissance des collaborateurs et qui sert de guide pour une pratique éthique des affaires. Cette politique définit notamment les règles applicables en matière de :

- La corruption ;
- Le trafic d'influence ;
- Les sollicitations illégales ;
- Les paiements « de facilitation » ;
- La falsification des écritures comptables ;
- Les cadeaux et avantages.

Pour assurer une bonne compréhension de cette politique, le Groupe EPSA organise chaque année plusieurs sessions de formation interne sur le sujet de la compliance, comportant systématiquement un volet anticorruption. Les dirigeants et collaborateurs du Groupe EPSA s'engagent à participer à ces sessions au moins une fois par an afin d'être sensibilisés et formés à la prévention et à la gestion des situations à risques.



COMPORTEMENTS ATTENDUS

Le Groupe EPSA affirme le principe de tolérance zéro et attend un haut degré d'intégrité et de vigilance de la part de l'ensemble des dirigeants et collaborateurs en matière de lutte contre les Comportements Proscrits décrits ci-avant, et ce dans tout pays où le Groupe EPSA exerce son activité.

Il est donc attendu de chacun :

- La participation aux sessions de formation ;
- La consignation des incidents ;
- Le signalement des conflits d'intérêts ;
- Une vigilance accrue face aux avantages (cadeaux, invitations, repas etc.).

ZOOM SUR LA CONSIGNATION DES INCIDENTS

Tout dirigeant ou collaborateur qui serait témoin de comportements proscrits pourra le signaler à l'adresse compliance@epsa.com.

Un tel signalement permettra au Groupe EPSA d'enquêter et de corriger, en cas de violation avérée de la présente Politique Anti-Corruption, ou de tout texte de loi ou règlement concerné, les situations illicites. La personne à l'origine du signalement sera placée sous le régime protecteur du « lanceur d'alerte ».



CONTRIBUTION EPSA AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUIVANTS CES ACTIONS





À PROPOS DE NOTRE GROUPE

Le Groupe EPSA est l'un des leaders Européen du conseil en organisation et en performance opérationnelle. Le Groupe EPSA accompagne plus de 600 clients dont 36 entreprises du CAC 40, avec des expertises fortes dans le domaine des achats, de l'optimisation des charges sociales et fiscales, du financement de l'innovation et du BPO (centrale d'achat). La force du Groupe EPSA provient notamment de la qualité de ses experts et de la puissance de ses solutions technologiques.

Notre promesse : identifier & exploiter des gisements de performance afin d'améliorer la rentabilité de votre entreprise.

Aujourd'hui, le Groupe EPSA relève un nouveau défi en insérant des solutions RSE au sein de chacune de ses expertises afin de toujours proposer une offre qui soit adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain.

Pour en savoir plus :
www.epsagroupe.com
claroyenne@epsa.com

contact@epsa.com

www.epsa.com



65 RUE D'ANJOU - 75008 PARIS

+33(01) 84 17 54 72

epsa[✦]
improve YOUR EFFICIENCY